

travailleraient pas plus de huit heures. Le soir, comme d'habitude, de nombreuses réceptions et conférences auront lieu.

Dans la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement, sur la convocation du groupe socialiste, Chaignon, la candidature du citoyen Rouanet a été proclamée.

Dans la 3^e circonscription de Sceaux, le citoyen Pédran a été désigné comme candidat du Parti socialiste.

Dans le Gard ? Le Congrès socialiste de Nîmes, a désigné le citoyen Fourrier, député sortant, comme candidat du Parti.

An Vigner, le citoyen Pastre, député socialiste sortant, aura pour concurrent radical-socialiste, M. Laporte, avocat, à Nîmes.

Le citoyen Gérald-Richard, député de la Seine-Inférieure, est parti pour Bordeaux s'embarquer à bord du vapeur de la « Marianne » à destination de la Gascogne. Il se présente à la candidature contre celle de M. Germain-Réa. Le citoyen Légitimus, ancien député socialiste se présente dans la circonscription qu'abandonne Gérald-Richard.

P. E.

Chez les Mineurs

Les signaux il y a peu de temps que l'Union des mineurs d'Amérique au dernier Congrès d'Indianapolis, avait décidé de demander aux charbonnages une augmentation de 12,5 % sur les salaires actuels, une réglementation sévère contre la main-d'œuvre chinoise, et l'interdiction de faire travailler les enfants de moins de 16 ans. Aussi, patrons et ouvriers sont entrés en rapport et ont noué des négociations. Elles n'ont pas abouti jusqu'ici.

Dans la dernière réunion, M. Ryan, président de la « Scale Committee », commission mixte, a fait connaître que l'entente n'avait pu s'établir. Sur l'interpellation du camarade Robert Mitchell, M. Robbins au nom des Compagnies déclara que les patrons n'ont aucune proposition à faire. Il affirma qu'il n'y avait pas lieu de majorer les salaires, qu'en équité, dans les conditions économiques présentes, ils devraient être plutôt abaissés; que cependant, dans l'intérêt de l'entente, ils consentaient à maintenir l'échelle de prix actuelle. Si l'entente est rompue, conclut M. Robbins, toute la responsabilité devra être endossée par les mineurs et il est nécessaire que les travailleurs et le public le sachent.

M. Robbins fut consciencieusement hué par les délégués mineurs et Mitchell lui répondit : « Puisque Robbins essaie de jeter la responsabilité de la rupture de l'entente, je dois lui répondre. Il est vrai que l'entente nous a été avantageuse et que les conditions de travail sont meilleures que jamais ; mais, les conditions industrielles elles aussi ont été meilleures que jamais. Notre agrément a été d'un avantage mutuel.

« En repoussant nos revendications, vous n'avez affirmé que votre prospérité industrielle ne doit avoir aucun retentissement sur notre situation ; que les mineurs sont arrivés au sommet qu'ils peuvent prétendre atteindre ; que les conditions actuelles sont le maximum que nous pouvons espérer.

« Eh bien non, je n'accepterai jamais à de pareilles prétentions et je dis : les conditions économiques du moment pour les charbonnages, justifient une bonne augmentation de notre salaire.

Après ces déclarations, les patrons se retirèrent. Le président Ryan proposa alors au Congrès de décider que les délégués ouvriers maintiendraient leurs propositions et qu'aucun « agrément » ne serait signé dans aucun district, avant que les difficultés pendantes aient pu être uniformément résolues pour tous.

Survint alors un sérieux incident : Les mineurs américains viennent de trouver leur camarade Schmitt dans la personne de Pat Dolan, agent du patronat. Dans l'espoir de rompre l'entente fédérale il a eu une tactique qui ne manquait pas d'habileté et proposa que la signature d'un « agrément » fut permise dans les districts où les patrons consentiraient à faire droit aux revendications des mineurs. Cette tentative de division qui devait briser la solidarité de la corporation toute entière fut très âprement combattue : au vote, Pat Dolan fut seul à se prononcer contre la résolution du président.

Le secrétaire Wilson, déclara que ce vote devait être considéré comme une déclaration de guerre, qu'il fallait donc immédiatement se préparer. On décida en conséquence, que d'ici au 1^{er} avril, chaque membre aurait à verser par semaine, une cotisation supplémentaire importante, que durant les dix premières semaines de grève, s'il y a grève, chaque district aurait à soutenir ses adhérents, sur ses propres ressources.

Le lendemain de ces décisions, les patrons furent en contact avec les personnes de Pat Dolan, agent du patronat. Dans l'espoir de rompre l'entente fédérale il a eu une tactique qui ne manquait pas d'habileté et proposa que la signature d'un « agrément » fut permise dans les districts où les patrons consentiraient à faire droit aux revendications des mineurs. Cette tentative de division qui devait briser la solidarité de la corporation toute entière fut très âprement combattue : au vote, Pat Dolan fut seul à se prononcer contre la résolution du président.

« Mon cher Lamendin, J'ai l'honneur de vous rappeler que le Comité International de la Fédération des Mineurs se réunira le 11 avril 1906. Il importe que vous assistiez à cette assemblée et c'est pourquoi je vous désigne une ville où vous pourriez vous rendre. Si vous êtes permis d'aller à Bruxelles j'aurais fait choix de cette ville pour la convocation.

« Je suis d'avis que les membres devront s'assembler à Aix-la-Chapelle. Pourriez-vous y aller ? Cette ville ne se trouve pas loin des régions minières d'Allemagne et d'Autriche dont les mineurs prendront part à la séance en leur sein.

« Veuillez, je vous prie, me dire si nous sommes d'accord sur le lieu de la prochaine réunion. Cordialement votre dévoué.

ASHTON.

« A cette lettre le citoyen Lamendin a répondu :

« Je sais... lorsque cet événement s'est produit, j'étais encore au service de la commission.

« C'est vrai, je n'y songeais plus.

« En résumé... aucun changement depuis mon départ.

« Non. Le temps a passé et le désespoir de la pauvre femme loin de s'atténuer, paraît grandir chaque jour encore.

« Pourant... n'y a-t-il pas auprès d'elle... pour la consoler... mademoiselle Yvonne ?

« Mademoiselle Yvonne... et cela, à la réflexion, ne laisse pas que d'être étrange... semble éprouver autant, sinon plus de chagrin que sa sœur.

« Elle porte constamment des vêtements de deuil et jamais ses lèvres n'ont un sourire.

« Tout à l'heure, tu parlais de M. Maurice Nantennes.

« A l'hôtel, ce n'était un mystère pour personne qu'il était le fiancé de mademoiselle Yvonne.

« Or, brusquement, il a été congédié et le mariage qu'on avait projeté a été rompu.

« Où j'étais au courant.

« Ah ça... tu sais donc tout ?

« Tout, c'est beaucoup dire... mais bien des choses... que tu ignores.

« Tu peux me les confier ?

« Ça dépend... Plus tard, peut-être.

« Oh ! sûr... dans toute cette histoire, enveloppée de ténébreux... une chose surtout m'intéresse : celle de savoir ce que le comte a pu faire du petit Gérard.

« Le man de ma maîtresse... qui fut la femme, également, n'est pas, autant que j'imagine, étonnant... m'a été permis d'en juger, un monsieur comode. Il appartenait certainement à la catégorie des gens dont les sentiments, amour ou haine, n'ont pas de mesure. Pauvre petit, je crois fort que ce ne soit lui qui ait été la cause de sa mère.

« Pendant quelques secondes, il demeura pensif.

« Germain qui avait fait servir deux autres minoises » demanda ?

« A quel usage ?

« Mais... à ce que tu viens de dire. Si l'enfant bien saisi le sens, l'heureux mortel qui pourrait rendre aux deux femmes l'enfant dont elles pleurent la perte, recevrait une récompense telle... en espèces sonnantes et trébuchantes... qu'il n'aurait sans doute plus rien à désirer de la vie.

« Hé ! hé ! nous n'aurons rien de tel que par hasard, tu nous offrirais l'espoir d'être content, heureux mortel ?

« Les yeux d'Antoine Petrot eurent un éclair.

« Et quand cela serait... prononça-t-il d'une voix dont le timbre, soudain, sonnait étrangement.

« Mais aussitôt... comme s'il eût craint de dévoiler une pensée qui depuis quelques instants l'obsédait... il ajouta :

« Allons... je dis des bêtises... N'y prête pas attention... et cependant...

« — Adieu.

« — Chi lo sa... Le sort... disais-tu tout à l'heure me doit une revanche... C'en serait une... et fameuse encore... s'il me mettait sur la piste de cet enfant.

« En tout cas... en occupant mon temps à le rechercher, je pourrais avouer, en fait un plus mauvais emploi.

« Germain avait pris un visage grave.

« Il regarda fixement son ami.

« En tout cas... cette idée te serait-elle venue ?

« Antoine Petrot ne répondit pas.

« Mais il souriait d'un sourire singulier... dans son sourire qui laissait le champ libre à toutes les suppositions.

« Son compagnon ne crut pas devoir insister.

« Il prononça simplement :

« — Ecoute... il y a un instant, tu as déclaré être au courant de beaucoup de choses que tu ignores... C'était trop dire... ou pas assez... Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans tes affaires. Je ne te demande rien... Libre à toi de le taire... mais le jour où tu voudras délier ta langue, passe à l'hôtel de la rue du Bois... et, puisque tu es pauvre, je t'offrirai quelques sous que tu passeras au poids de l'or à chacune de tes paroles... si ces paroles lui apprennent quelque chose de nouveau au sujet du petit Hugues.

« Mais... par la seconde fois les verres étaient vides.

« Dans le cerveau de Petrot une ivresse naissante montait.

« Son interlocuteur se leva, jeta une pièce blanche sur la table.

« — Il est l'heure, pour moi, de rentrer... Nous nous reverrons bientôt, je l'espère... Dans quel quartier habites-tu ?

« — A la Chapelle... rue des Poissonniers... Quel numéro ?

« — 96 bis.

« — Bien... je me rappellerai.

« Un instant plus tard ils étaient dehors.

« Avant de se séparer, ils se serrèrent la main.

« — Allons, meilleure chance, mon vieux... et au revoir... répondit le mari de Julie.

« L'article, bas, entre les dents, pour lui-même :

« — Ce sera peut-être plus tôt que tu ne le supposes.

« Quand il fut seul sur le trottoir, dans la cohue de la foule, Antoine, dont les yeux, à l'expression sournoise, se promenaient de droite à gauche, Antoine eut un soupir :

« — Dire que tous ces gens sont, pour le moins, deux fois quotidiennement et ils trouvent cela naturel ! Il n'y a que les fonctionnaires qui croient qu'ils ont le droit de se faire payer pour leur existence ou pour en comprendre l'horreur.

« — Ce fut un défi menaçant s'élevait d'un dans ses prunelles.

« — Germain choqua son verre contre celui de son camarade.

« — Depuis quand s'est modifiée.

« — Tu es resté longtemps attaché à sa sœur ?

« — Deux mois environ.

« — Pourquoi l'as-tu quitté ?

« — Oh ! ce serait trop long à t'expliquer... Il a usé bon de moi, quand mes huit jours à la suite d'une peccadille... d'une histoire pour laquelle il m'y avait pas de quoi fouter un chat... Les riches montreront davantage de pitié pour être s'ils savent la peine qu'ont les malheureux à gagner leur pain.

« — En vain il s'efforçait de dissimuler le trouble qui, aux questions posées par son compagnon, s'était emparé de lui.

« — Sa voix tremblait.

« — Et en prononçant le nom du jeune homme... une flamme de haine avait passé dans ses prunelles.

« Car il mentait ! Ce n'était pas à la suite d'une peccadille... mais d'un fait grave... que Maurice Nantennes l'avait chassé... oui, chassé honnêtement, comme un voleur.

« — Oui, cela, il n'était pas piteux que Germain se soit.

« — Cela et... Bien d'autres choses encore.

« — Il poursuivait :

« — Hélas, ce fut là ma dernière place, de... Il m'a été impossible de me faire agréer ailleurs.

« — Alors, comme tu le mérites, pour Julie et pour moi, est d'être une mère plus profonde encore... l'incertitude, la peur du lendemain... la lutte après, ferait pour l'existence... une lutte qu'il faut avoir soutenue pour en comprendre l'horreur.

« — Ce fut... un défi menaçant s'élevait d'un dans ses prunelles.

« — Germain choqua son verre contre celui de son camarade.

« — Depuis quand s'est modifiée.

« — Tu es resté longtemps attaché à sa sœur ?

« — Deux mois environ.

« — Pourquoi l'as-tu quitté ?

« — Oh ! ce serait trop long à t'expliquer... Il a usé bon de moi, quand mes huit jours à la suite d'une peccadille... d'une histoire pour laquelle il m'y avait pas de quoi fouter un chat... Les riches montreront davantage de pitié pour être s'ils savent la peine qu'ont les malheureux à gagner leur pain.

« — En vain il s'efforçait de dissimuler le trouble qui, aux questions posées par son compagnon, s'était emparé de lui.

« — Sa voix tremblait.

« — Et en prononçant le nom du jeune homme... une flamme de haine avait passé dans ses prunelles.

« Car il mentait ! Ce n'était pas à la suite d'une peccadille... mais d'un fait grave... que Maurice Nantennes l'avait chassé... oui, chassé honnêtement, comme un voleur.

« — Oui, cela, il n'était pas piteux que Germain se soit.

« — Cela et... Bien d'autres choses encore.

« — Il poursuivait :

« — Hélas, ce fut là ma dernière place, de... Il m'a été impossible de me faire agréer ailleurs.

« — Alors, comme tu le mérites, pour Julie et pour moi, est d'être une mère plus profonde encore... l'incertitude, la peur du lendemain... la lutte après, ferait pour l'existence... une lutte qu'il faut avoir soutenue pour en comprendre l'horreur.

« — Ce fut... un défi menaçant s'élevait d'un dans ses prunelles.

« — Germain choqua son verre contre celui de son camarade.

« — Depuis quand s'est modifiée.

« — Tu es resté longtemps attaché à sa sœur ?

« — Deux mois environ.

« On y proposa l'exclusion de Dolan convaincu du crime de trahison ; cependant l'assemblée résolut de s'en rapporter à l'avis des mineurs de Pittsburgh. Dolan étant leur président, ceux-ci à l'unanimité, décidèrent qu'il voterait « non » sur la question des patrons et qu'ils n'accepteraient pas d'« agrément » tant que les autres districts n'en auraient pas obtenu. Puis pour bien marquer leur sentiment, ils adoptèrent à l'unanimité encore la résolution suivante : Délégués du district de Pittsburgh condamnons l'action et l'attitude du président Dolan dans la conférence entre patrons et mineurs, en votant contrairement aux ordres reçus au Congrès des délégués assemblés à Pittsburgh du 6 au 13 janvier 1906.

« Malgré ces manifestations, Dolan refusa de démissionner.

« Les mineurs semblent décidés à passer outre et à élire un nouveau président.

« On verra-t-il à la suite de ces incidents ? Nous le saurons le jour même, mais il ne semble pas douteux que l'Union ait, même à Pittsburgh le dernier mot et que l'étrange délégué ouvrier qui a voté seul contre l'augmentation des salaires ne soit bientôt et définitivement exclu.

G. DESMONS.

Informations REGIONALES

Le Vicaire Wattel en Appel

L'ARRÊT DE LA COUR

La Cour de Douai, Chambre des appels correctionnels, a rendu hier son arrêt sur l'appel de minima interjeté par le procureur de la République de Lille, contre le jugement du tribunal de cette ville qui, pour outrages envers un agent chargé de procéder à l'inventaire d'une église, avait condamné le vicaire Wattel, à 100 francs d'amende, double décime en sus et aux frais.

La Cour, adoptant les motifs des premiers juges, confirme le jugement dont il est fait appel, élève néanmoins l'amende à 200 fr., et condamne Wattel aux frais.

Abus de confiance à Roubaix

Il y a un peu plus de trois mois une enquête était ouverte sur des détournements de marchandises commis au préjudice de M. Gilles, propriétaire des magasins « Saint-Antoine de Padoue », à Roubaix. Ces détournements s'élevaient approximativement à 60.000 francs.

L'enquête amena l'arrestation de Marie Deroubaix, gérante de la maison et d'un marchand de soie de Roubaix, M. Delcroix. Ce dernier fut mis en liberté provisoire.

Le tribunal correctionnel de Lille condamna Marie Deroubaix à 6 mois de prison et M. Delcroix, à 4 mois de la même peine.

Le ministre publit fit appel à minima pour les deux prévenus ; de son côté M. Delcroix fit également appel du jugement du Tribunal de Lille.

Un affaire est venue hier devant la Cour d'appel, chambre correctionnelle.

M^e de Lauwereyns de Rosendael, assista Marie Deroubaix.

M^e Dubron, bâtonnier de l'ordre, est au banc de la défense pour M. Delcroix.

Les deux avocats ont soulevé l'exception d'incompétence de la Cour et ont demandé que leurs clients soient renvoyés devant la Cour d'Assises.

L'arrêt sera rendu ultérieurement.

Fédération Internationale des Mineurs

Le Comité international des mineurs se réunira le 11 avril prochain à Aix-la-Chapelle. Cette réunion qui sera très importante se traitera tenue à Bruxelles mais le citoyen Lamendin, député du Pas-de-Calais, secrétaire de la Fédération pour ces districts de France et d'Allemagne, a fait choix de Aix-la-Chapelle, ville allemande pour permettre aux représentants des mineurs de France de prendre part aux délibérations du Comité. Voici du reste la lettre que le citoyen Ashton vient d'adresser au citoyen Lamendin :

« Mon cher Lamendin, J'ai l'honneur de vous rappeler que le Comité International de la Fédération des Mineurs se réunira le 11 avril 1906. Il importe que vous assistiez à cette assemblée et c'est pourquoi je vous désigne une ville où vous pourriez vous rendre. Si vous êtes permis d'aller à Bruxelles j'aurais fait choix de cette ville pour la convocation.

« Je suis d'avis que les membres devront s'assembler à Aix-la-Chapelle. Pourriez-vous y aller ? Cette ville ne se trouve pas loin des régions minières d'Allemagne et d'Autriche dont les mineurs prendront part à la séance en leur sein.

« Veuillez, je vous prie, me dire si nous sommes d'accord sur le lieu de la prochaine réunion. Cordialement votre dévoué.

ASHTON.

« A cette lettre le citoyen Lamendin a répondu :

« Je sais... lorsque cet événement s'est produit, j'étais encore au service de la commission.

« C'est vrai, je n'y songeais plus.

« En résumé... aucun changement depuis mon départ.

« Non. Le temps a passé et le désespoir de la pauvre femme loin de s'atténuer, paraît grandir chaque jour encore.

« Pourant... n'y a-t-il pas auprès d'elle... pour la consoler... mademoiselle Yvonne ?

« Mademoiselle Yvonne... et cela, à la réflexion, ne laisse pas que d'être étrange... semble éprouver autant, sinon plus de chagrin que sa sœur.

« Elle porte constamment des vêtements de deuil et jamais ses lèvres n'ont un sourire.

« Tout à l'heure, tu parlais de M. Maurice Nantennes.

« A l'hôtel, ce n'était un mystère pour personne qu'il était le fiancé de mademoiselle Yvonne.

« Or, brusquement, il a été congédié et le mariage qu'on avait projeté a été rompu.

« Où j'étais au courant.

« Ah ça... tu sais donc tout ?

« Tout, c'est beaucoup dire... mais bien des choses... que tu ignores.

« Tu peux me les confier ?

« Ça dépend... Plus tard, peut-être.

« Oh ! sûr... dans toute cette histoire, enveloppée de ténébreux... une chose surtout m'intéresse : celle de savoir ce que le comte a pu faire du petit Gérard.

« Le man de ma maîtresse... qui fut la femme, également, n'est pas, autant que j'imagine, étonnant... m'a été permis d'en juger, un monsieur comode. Il appartenait certainement à la catégorie des gens dont les sentiments, amour ou haine, n'ont pas de mesure. Pauvre petit, je crois fort que ce ne soit lui qui ait été la cause de sa mère.

« Pendant quelques secondes, il demeura pensif.

« Germain qui avait fait servir deux autres minoises » demanda ?

« A quel usage ?

« Mais... à ce que tu viens de dire. Si l'enfant bien saisi le sens, l'heureux mortel qui pourrait rendre aux deux femmes l'enfant dont elles pleurent la perte, recevrait une récompense telle... en espèces sonnantes et trébuchantes... qu'il n'aurait sans doute plus rien à désirer de la vie.

« Hé ! hé ! nous n'aurons rien de tel que par hasard, tu nous offrirais l'espoir d'être content, heureux mortel ?

« Les yeux d'Antoine Petrot eurent un éclair.

« Et quand cela serait... prononça-t-il d'une voix dont le timbre, soudain, sonnait étrangement.

« Mais aussitôt... comme s'il eût craint de dévoiler une pensée qui depuis quelques instants l'obsédait... il ajouta :

« Allons... je dis des bêtises... N'y prête pas attention... et cependant...

« — Adieu.

« — Chi lo sa... Le sort... disais-tu tout à l'heure me doit une revanche... C'en serait une... et fameuse encore... s'il me mettait sur la piste de cet enfant.

« En tout cas... en occupant mon temps à le rechercher, je pourrais avouer, en fait un plus mauvais emploi.

« Germain avait pris un visage grave.

« Il regarda fixement son ami.

« En tout cas... cette idée te serait-elle venue ?

« Antoine Petrot ne répondit pas.

Fédération Nationale Ouvrière DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Nous recevons communication, avec prière d'insérer, de la lettre suivante adressée à M. le Ministre du Commerce sous les auspices de la Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie textile de France :

« Lille, le 27 février 1906.

Monsieur le Ministre,

Dans la séance du 6 décembre 1904 à la suite de l'interpellation Dron-Mirman sur les vides dont se trouvaient journellement victimes les ouvriers tisseurs de Bailleul nous avons été très touchés de la sollicitude que vous avez accordée à notre projet de loi concernant des dispositions complémentaires donnant les sanctions qui faisaient défaut à la loi du 7 mars 1850.

Ce projet voté par la Chambre est actuellement en souffrance dans les cartons du Sénat.

Nous venons donc vous renouveler toutes les adresses qui vous ont été faites tant par notre conseil fédéral national que par de nombreux syndicats affiliés afin de vous demander de hâter le vote définitif des sanctions à donner à cette loi par le Sénat.

Nous osons espérer que votre sollicitude bien appréciée par les travailleurs de cette industrie, fera que vous ne voudrez pas laisser se clore cette législature, sans les doter de la promulgation de cette loi de protection légale contre les vides dont se rendent encore tous les jours coupables une grande quantité de patrons et d'ouvriers.

Agrez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Conseil Fédéral : Le secrétaire, V. RENARD, 147, rue d'Artois, Lille.

DERNIERS TELEGRAMMES

(Par Services Spéciaux de Minuit à 4 h. du matin)

Le conflit franco-allemand

L'INTRANSIGENCE ALLEMANDE

Algèrès, 28 février. — Les derniers renseignements nous ont été envoyés par nos correspondants algériens, et ils nous ont appris que les négociations se poursuivent toujours. Mais les propositions allemandes ne paraissent pas satisfaisantes.

« Je suis d'avis que les membres devront s'assembler à Aix-la-Chapelle. Pourriez-vous y aller ? Cette ville ne se trouve pas loin des régions minières d'Allemagne et d'Autriche dont les mineurs prendront part à la séance en leur sein.

« Veuillez, je vous prie, me dire si nous sommes d'accord sur le lieu de la prochaine réunion. Cordialement votre dévoué.

ASHTON.

« A cette lettre le citoyen Lamendin a répondu :

« Je sais... lorsque cet événement s'est produit, j'étais encore au service de la commission.

« C'est vrai, je n'y songeais plus.

« En résumé... aucun changement depuis mon départ.

« Non. Le temps a passé et le désespoir de la pauvre femme loin de s'atténuer, paraît grandir chaque jour encore.

« Pourant... n'y a-t-il pas auprès d'elle... pour la consoler... mademoiselle Yvonne ?

« Mademoiselle Yvonne... et cela, à la réflexion, ne laisse pas que d'être étrange... semble éprouver autant, sinon plus de chagrin que sa sœur.

« Elle porte constamment des vêtements de deuil et jamais ses lèvres n'ont un sourire.

« Tout à l'heure, tu parlais de M. Maurice Nantennes.